

CONCOURS INTERNE SUR ÉPREUVES D'ADMISSION AU CORPS DES
SOUS-OFFICIERS DE GENDARMERIE

ZONE 1

**ÉPREUVE DE CONNAISSANCES
PROFESSIONNELLES**
SESSION SEPTEMBRE 2025

(Durée : 03 heures – coefficient : 7 – note éliminatoire < 6/20)

Extrait de l'arrêté du 27 avril 2011 modifié

ANNEXE II – I – 1.1.

Cette épreuve consiste pour le candidat à répondre à plusieurs questions, avec ou sans documentation, sur des problématiques relatives à la sécurité intérieure et à la défense. Les questions portent sur le programme défini au paragraphe IV de la présente annexe.

Il est attendu des candidats qu'ils aient une bonne connaissance des textes qui régissent le travail des agents de police judiciaire adjoints (APJA) de la gendarmerie et de leur environnement professionnel.

Cette épreuve a également pour objectif d'évaluer l'expression écrite du candidat. Les réponses aux questions devront être organisées (introduction – argumentation – conclusion). Une attention particulière sera portée à la maîtrise de la langue française.

L'ensemble des questions doit être traité par les candidats.

Il est attendu des candidats un développement de 20 à 30 lignes par question.

QUESTION 1 : LES RÉCOMPENSES, DÉCORATIONS ET SANCTIONS

Expliquez ce qu'est une suspension de fonctions, puis énumérez les sanctions disciplinaires relevant du premier groupe.

QUESTION 2 : FORMATION GÉNÉRALE À L'INTERVENTION PROFESSIONNELLE

Après avoir distingué la fouille de sécurité de la fouille judiciaire dans le cadre de la garde à vue, vous détaillerez les modalités de mise en œuvre de la fouille de sécurité.

QUESTION 3 : LA GENDARMERIE ET LE SERVICE PUBLIC

Définissez la notion de « service public » puis énoncez les valeurs qui en résultent pour le gendarme.

QUESTION 4 : FORMATION AUX SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Après avoir défini la procédure radio et précisé la notion d'indicatif, vous épellerez le mot « GENDARMERIE » selon les règles de l'alphabet phonétique.

QUESTION 5 : L'AGENT DE POLICE JUDICIAIRE ADJOINT

Expliquez ce qu'est un rapport d'infraction, précisez qui en est l'auteur et à qui il est destiné, puis développez son contenu tant sur le fond que sur la forme.

